



D E L I B E R A T I O N du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **19/09/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : SUBV .2018 ASSOCIATIONS COMMUNALES
 MODIFICATION ASSOC.PASSA

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)
 CRUCQ Nadine (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS DES COMMUNES - PASSA : MODIFICATION D'ATTRIBUTAIRE :

Vu la délibération n°45/2018 du 29 Mars 2018, attribuant une subvention de fonctionnement aux associations communales ayant vocation à intéresser l'ensemble de la population, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique.

Le Président **RAPPELLE** la délibération n°45/2018 du 29 Mars 2018, fixant la répartition de subventions aux associations du territoire en charge d'animations et manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercées par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté ;

-QUE la liste des associations bénéficiaires était annexée à la dite délibération et

-QUE tout changement dans le dispositif doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Il **INFORME** l'Assemblée que la commune de PASSA souhaite modifier l'attributaire de la subvention accordée et propose le « Comité des Fêtes de PASSA », chargé des animations sur la commune, en lieu et place de l'association « PASSANIMATION », dissoute, le reste étant inchangé.

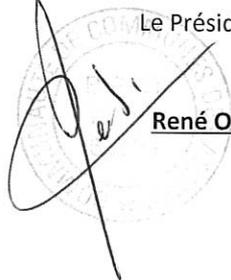
Le Président **PROPOSE** au Conseil de délibérer sur la modification d'attributaire sur la commune de PASSA.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré valablement,
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le changement d'attributaire de subvention 2018 pour le développement économique, pour la commune de PASSA, et retient sur proposition du maire concerné l'association « **Comité des Fêtes de Passa** »

RAPPELLE que les éléments de calcul et les autres attributaires désignés par la délibération n°78/2010 et retenus par délibération 45/2018 demeurent inchangés

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-93-18SubAssPASS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018